

Vincent DENA

Pour : Master PISO – Conservatoire National des Arts et Métiers
Yvon Pesqueux (Modèles et représentation de l'organisation)

Fiche de lecture élaborée :

L'organisation pirate, essai sur l'évolution du capitalisme

Rodolphe DURAND ; Jean-Philippe VERGNE

le cnam

Sommaire

I Biographie des auteurs	3
a) <i>Rodolphe Durand</i>	3
b) <i>Jean-Philippe Vergne.....</i>	3
II Postulat	4
III Hypothèse	4
IV Démonstration.....	5
V Résumé de l'ouvrage.....	6
a) <i>La Piraterie, vieille comme le monde ?</i>	6
b) <i>L'Agonie d'un mythe : le capitalisme contre l'Etat</i>	6
c) <i>Normalisation temporaire : organisation pirate et corsaire</i>	8
d) <i>Le renégat ultime du Capitalisme : le schizophrène.....</i>	9
e) <i>Extension du domaine de la norme : les nouveaux territoires du capitalisme.....</i>	10
f) <i>Le renégat nécessaire du capitalisme : l'organisation pirate</i>	11
g) <i>Genèse maritime de l'organisation pirate : géographie concrète.....</i>	12
h) <i>L'économie pirate</i>	12
i) <i>Genèse digitale de l'organisation pirate : géographie virtuelle</i>	13
j) <i>Monopole organisé et organisation pirate.....</i>	13
k) <i>Organisations pirates et droits de propriété : attention Trolls !.....</i>	14
l) <i>Contingence de la concurrence entre organisations.....</i>	15
m) <i>Différentiels normatifs : L'organisation pirate comme mouvement social</i>	16
n) <i>Biogenèse de l'organisation pirate : géographie invisible.....</i>	17
o) <i>Dilemme souverain : avenir de l'Etat capitaliste</i>	19
VI Principales conclusions.....	20
VII Critique.....	21
VIII Actualité	21

I Biographie des auteurs

a) Rodolphe Durand

Docteur en sciences des gestions, Rodolphe Durand enseigne aujourd'hui à HEC Paris, où il coordonne le département Stratégie et dirige la spécialisation au sein du Doctorat et du MBA. Il a également créé instauré un Centre de Recherche « Sociétés & Organisations ». Ses domaines de prédilection portent principalement sur les sources sociales et institutionnelles de l'avantage concurrentiel et de la performance des organisations, notamment lors de contextes où les activités subissent des pressions liées à la standardisation ou à la conformité.

Rodolphe Durand est diplômé de HEC (MSC et Doctorat) et de la Sorbonne (DEA). Plusieurs de ses travaux ont été publiés, notamment au sein de revues telles que *American Journal of Sociology*, *Academy of Management Review*, et *Strategic Management Journal*.

R.Durand a reçu plusieurs prix au cours de sa carrière parmi lesquels ; nous pouvons citer le « R. Scott Award » (*American Sociological Association - l'Association Américaine de Sociologie*, 2005), le Prix de la Fondation HEC du Meilleur Papier de l'Année (2006 et 2009), ainsi que le « Euram/Imagination Lab award for innovative scholarship » (Prix pour l'innovation dans l'éducation) (2010).

Bibliographie et publication (nonexhaustif)

- Guide du Management Stratégique (Dunod, 2003) ;
- *Organizational Evolution and Strategic Management* (Sage, 2006);
- *Strategor* (co-editeur, Dunod, 2009) ;
- *Organisation Pirate* (Bord de l'Eau, 2010, co-écrit avec JP Vergne).
- *Category stretching: Reorienting research on categories in strategy, entrepreneurship, and organization theory* - forthcoming, *Journal of Management Studies* (en coll. avec L. Paoletta).
- *Jules or Jim: Alternative conformity to minority logics* - forthcoming", *Academy of Management Journal* (en coll. avec J. Jourdan)

b) Jean-Philippe Vergne

Titulaire d'un Doctorat en stratégie en 2010 au sein de HEC, Jean-Philippe Vergne a rejoint depuis l'Ivey School of Business en tant que professeur assistant.

Egalement titulaire d'un DEA en Economie (Sorbonne) et en Sciences des Organisations (IAE Paris), ses recherches traitent essentiellement de l'évolution des organisations et des industries en se focalisant sur l'impact des évaluations sociales sur la société. J.P.Vergne accorde une attention particulière au rôle joué par des organisations socialement contestées, comme des industriels de l'armement ou des organisations de pirates, dans l'évolution de sociétés capitalistes.

Bibliographie et publication (non exhaustif) :

- *Organisation Pirate* (Bord de l'Eau, 2010, co-écrit avec JP Vergne).
- *Stigmatized categories and public disapproval of organizations: Theory and evidence from the global arms industry* (1997-2007).
- *Dodging the bullet: Towards a theory of symbolic and substantive response to corporate scandal*;...

II Postulat

Le mot « pirate » a toujours évoqué chez l'enfant un héros courageux et téméraire, vivant à sa guise, sans foi ni loi. Aujourd'hui encore, l'œuvre cinématographique « Pirate des Caraïbes » produite par Jerry Bruckheimer et réalisée par Gore Verbinski avec le fantasme « Jack Sparrow » contribue à romancer notre conception du « pirate ».

L'organisation Pirate paru en 2010, aux éditions Au Bord De L'eau, distille une toute autre approche du concept de la piraterie. Tout au long de cet ouvrage, Rodolphe Durand et Jean-Philippe Vergne vont s'atteler à défendre leur théorie selon laquelle l'organisation pirate contribue à la redéfinition du capitalisme et expliquerait son évolution. Ayant exploré des disciplines transverses (histoire, économie, social,...) afin d'écrire *L'organisation pirate*, les auteurs vont, malgré tout, se positionner en tant qu'« organisationologues » afin de construire leur argumentation.

La réflexion des auteurs s'est nourrie de l'apparition à travers les époques de différentes formes de piraterie. Ils appuient leurs hypothèses sur les phénomènes de piraterie suivants :

- Flibustiers en mers ;
- Hackers sur le net ;
- Et plus récemment, les biopirates.

Les auteurs partent du principe qu'il existe des similitudes entre les différentes formes de piraterie susmentionnées (que l'on abordera lors du résumé de l'œuvre).

De leurs recherches, ils en ont conclu que les pirates apparaissent à des périodes charnières :

- En mer, lorsque les routes commerciales vers l'Inde sont apparues ;
- Sur le net, lorsque l'économie y est apparue ;
- ...

Aussi, ils estiment que les pirates ne doivent pas être assimilés à des héros solitaires en quête de reconnaissance ou de vengeance. Bien au contraire, ce sont des individus organisés s'entourant d'autres individus partageant les mêmes valeurs, ayant des objectifs définis et se déployant de manière stratégique.

III Hypothèse

Durand et Vergne adoubent le fait que le capitalisme est le pilier de notre société. Cependant ils conjecturent sur le fait que le capitalisme porterait en lui « les germes de sa propre destruction » (p.11).

Tous les événements tendent à s'expliquer par le Capitalisme. On lui attribue des conséquences telles que le réchauffement climatique ou la crise boursière,... Souvent mentionné de manière succincte, les auteurs vont s'atteler à montrer que la piraterie est intimement liée à l'évolution du capitalisme, et ces phénomènes qui ont pris des formes diverses au cours du temps ne sont pas des accroc de l'histoire. Ainsi, Piraterie et Capitalisme ont des liens étroits. Ces liens et ses conséquences seront analysés et commentés à travers l'étude menée par Rodolphe Durand et Jean-Philippe Vergne.

IV Démonstration

Les positions des auteurs visant à témoigner du fait que le phénomène de piraterie est lié au Capitalisme, voir lié à son évolution, vont s'appuyer sur une analogie historique reprenant les points de départ des différentes formes de piraterie apparues au cours des siècles.

Bien que non-spécialistes, les auteurs s'appuient sur des recherches historiques approfondies qui leurs permettent d'étayer leur argumentation. Un parallèle entre ces formes de piraterie sera ensuite mis en exergue et ramener à l'évolution du Capitalisme.

Ils se placeront cependant du point de vue de l'organisation pour conduire leur étude. Ils s'intéresseront donc, aux fondements de ces organisations pirates, ce qui lie ses membres et les fédère au sein de l'organisation pirate.

Souhaitant démystifier l'image du pirate dans un premier temps, ils se pencheront ensuite sur la nature du capitalisme.

Cette analyse faite, et les évolutions du capitalisme analysées, ils émettront plusieurs hypothèses quant aux évolutions futures possibles du capitalisme.

V Résumé de l'ouvrage

a) La Piraterie, vieille comme le monde ?

Les auteurs considèrent que pour aborder le sujet, il est important d'éclairer les origines et la nature première de la piraterie.

Du grec *peirao* (tester, mettre à l'épreuve), la piraterie désignait tous les actes de brigandages tant maritimes que terrestres. Ce terme pouvait tout aussi bien désigner des villages ou des sociétés. On observait chez ces entités, un refus de se soumettre aux autorités locales.

Piraterie dans l'antiquité

Dans l'antiquité, le pirate était un individu difficilement punissable. Agissant en mer, territoire dont la propriété n'était pas attribuée à cette époque. Ce sont des individus dénationalisés qui ne peuvent être soumis aux juridictions locales car n'arborant ni drapeau ni nationalité. Aussi le pirate s'approprie le droit sur les objets qu'il vole (il ne s'approprie donc pas l'objet en soi, il n'est pas propriétaire). Il est l'ennemi d'une conception politique, ses actions sont illégitimes car il n'a pas la puissance, la reconnaissance. C'est ce qui différencie selon les auteurs, le brigand de l'empereur.

L'éternel retour de la piraterie

La piraterie a connu selon les recherches historiques des auteurs, plusieurs âges d'or. De l'Antiquité (assaut des navires grecs et romains), au XIX^{ème} siècle (ports importants de pirates en méditerranée). La piraterie, selon Vergne et Durand, s'adapte aux évolutions technologiques, et trouble de la même manière les fondements de l'Etat.

Avant de continuer leur argumentation, les auteurs posent ici un parti-pris déterminant : « il ne suffit pas de commettre un acte illégal pour être un pirate ». Ce n'est donc pas parce qu'on vole ou recourt à la force pour s'octroyer un bien, que l'on est un pirate.

Aussi les auteurs affirment que l'extension du capitalisme à de nouveaux secteurs –qu'ils nomment « nouveaux territoires »- (internet, biotechnologies) va de pair avec l'apparition de nouvelles formes de piraterie.

Une première définition du pirate est apportée : le pirate a un rapport particulier avec l'Etat et il opère sur un « territoire » en cours de normalisation. Il développe ainsi des normes en opposition avec les idées de l'Etat.

b) L'Agonie d'un mythe : le capitalisme contre l'Etat

Lors du chapitre précédent, Durand et Vergne ont décrit les caractéristiques du Pirate. Dans ce deuxième chapitre, ils vont préciser ce que le capitalisme représente à leurs yeux, au-delà des principes de l'échange de marchandises régulé par la fluctuation des prix. Les auteurs s'accordent à dire que le principe de concurrence pure et parfait n'est qu'une utopie.

Capitalisme et déterritorialisation

C'est au XIX^{ème} siècle que les principes du capitalisme prennent racine. La société montre clairement une volonté d'appréhender l'échange d'une manière totalement différente de ce qui existe.

Les épistoliers s'appuient sur les travaux de Deleuze et Guattari (*Capitalisme et Schizophrénie*) pour proposer une analyse iconoclaste de la formation de l'Etat, tel que nous le connaissons aujourd'hui, et pour expliquer l'expansion du capitalisme. Les chercheurs partagent le même point de vue consistant à dire que le capitalisme n'est probablement pas éternel.

Le capitalisme naît du processus de déterritorialisation des ressources : les attributs ne sont plus ceux d'une terre en particulier mais peuvent circuler entre les espaces selon un cadre juridico-légal reproduit à travers l'espace et le temps. Cette déterritorialisation est associée à une normalisation des espaces d'échanges. A partir de là, certaines formes d'échanges sont d'ores et déjà prohibées, car n'entrant pas dans un cadre légal.

Souveraineté de l'état et capitalisme

Au XVII^{ème} siècle, l'Etat devient souverain. L'ensemble des terres sous influence royale deviennent donc territoires. Toute extension du territoire devient donc extension de la souveraineté et facilite ainsi les flux de marchandises, d'argent, de soldats ou encore de taxes (normes communes aux territoires).

Les mutations économiques telles que nous les présentons ci-dessus ont été possible grâce à la montée en puissance de l'institutionnalisation orchestrée par l'Etat souverain ; L'Etat a ainsi développé des outils légaux, fiscaux voir militaires qui contribuent à sa reproduction. Le capitalisme peut donc s'apparenter à une formation sociale avec une texture homogène où se rencontrent flux de capital et de travail. Le capitalisme naît donc au moment où la terre alors attribut du Roi, travaillée par le serf (également attribut du roi) devient territoire : « le Moyen Age, c'était l'ère de la terre ; le capitalisme, c'est l'ère du territoire ».

En promulguant une série de normes communes à l'ensemble de son territoire, les individus ne sont plus soumis à des taxes locales appliquées par leurs villes : marchandises et capital peuvent ainsi circuler librement et se soumettent aux normes communes à tous actées par l'Etat.

Vergne et Durand soumettent donc une vision selon laquelle déterritorialisation et processus de normalisation sont le socle de la naissance du capitalisme.

Capitalisme et libéralisme

Nos théoriciens estiment que ces deux concepts, libéralisme et capitalisme, ne sont pas par essence liés. En effet, il existe des modèles capitalistes non libéralistes (Chine post communiste) ou libéralistes non capitalistes.

En revanche, l'Etat souverain et capitalisme sont deux entités consubstantielles.

c) Normalisation temporaire : organisation pirate et corsaire

Dans cette partie, les auteurs mettent en lumière la confusion existante entre les termes de corsaire et de pirate. Dans l'Antiquité, aucun mot n'existe pour désigner ce qu'ils nomment « le pillard légitime ». C'est avec l'émergence de l'Etat souverain et des zones en dehors de la légitimité de l'Etat que les deux termes vont prendre leur sens particulier. Pourtant, la nuance linguistique ne sera pas toujours comprise, et on retrouve, notamment dans la littérature de piraterie, un grand nombre de confusions entre ces deux termes.

Le pirate n'est ni l'égal d'un corsaire, ni son contraire absolu.

La ritournelle du gentil et du méchant

Le pirate n'est donc pas l'antithèse du corsaire, comme peut l'être, pour reprendre l'exemple des auteurs, le criminel par rapport au policier. Le corsaire est mandaté par l'Etat pour pourchasser les pirates, mais la réalité des faits historiques ne correspond pas toujours à cette définition.

A l'époque moderne, l'Etat souverain n'a pas encore acquis le contrôle des flux commerciaux par voie maritime, ce qui donne lieu à des conflits entre souverains du vieux continent.

L'exemple du navire Santa Catarina en témoigne : le 25 juin 1603, ce navire est saisi par un amiral hollandais, van Heemskerck Héros national après son expédition dans les mers arctiques, il travaille pour la Compagnie des Indes Orientales des Provinces Unies (plus particulièrement pour la VOC), l'une des premières firmes multinationales de l'histoire comme le précisent Vergne et Durand. Principalement financée par de riches hollandais détenteurs du pouvoir politique de leur pays, l'entreprise se voit obtenir la responsabilité du « monopole exclusif sur le commerce des épices à l'est du Cap de Bonne Espérance ».

L'opposition des termes de corsaire et pirate dans cet exemple concerne directement l'amiral hollandais, qui choisit de venger des compatriotes mécontents de la fermeté portugaise concernant le passage des épices par ses ports. Pour les Espagnols, alliés des Portugais, Van Heemskerck est un pirate. Pour les Provinces Unies, il est un valeureux corsaire, venu rendre justice et reprendre ce qui, du point de vue hollandais, lui revient de droit.

Tout est donc, pour Vergne et Durand, une question de point de vue, et d'alliance géopolitique.

Adopter la perspective flamande

La confusion vient donc du fait que le point de vue change selon les alliances. Les Espagnols et les Portugais déclarent leur monopole sur les routes des Indes Orientales, et de fait, tout réseau commercial en dehors des leurs est considéré comme organisation pirate. On voit bien que selon les conflits, chacun est tour à tour le pirate ou le corsaire. Il n'y a pas encore de véritable autorité internationale et donc aucune définition établie au niveau mondial de ce qu'est un pirate. Les auteurs résument ainsi cette idée : « Est un pirate, du point de vue d'un souverain, celui qui ne respecte pas les normes particulières appliquées par ce dernier. »

Pour ne pas rester sur cette perspective fermée, puisque toujours vue d'un point unique, les auteurs proposent de mettre en perspective les différents points de vue, comme pratiqué dans la peinture flamande, pour estimer la fiabilité de chacun d'entre eux.

Artefacts normatifs : la lettre de marque et le visiteur rouge

La légitimité accordée aux corsaires par les états souverains modernes leur vient des lettres de marque, permettant à ses derniers pour une période définie de rendre justice au nom de l'Etat en saisissant les biens des ennemis.

Mais certains corsaires vont profiter de l'accréditation de l'Etat pour piller parfois en temps de paix. De fait, la lettre de marque est désignée par les théoriciens d' « artéfact normatif », puisque par elle, l'Etat corsarise un acte de piraterie, en le rendant légitime. Mais dans les faits, le corsaire n'est parfois qu'un pirate.

D'un point de vue plus contemporain, la traduction chinoise du mot hacker signifie « visiteur noir », expression reprenant la couleur emblématique du drapeau pirate de l'époque moderne. La Honker Union of China, groupe de hackers, joue sur le lien entre ce terme qualifiant les pirates, et un autre mot proche, qui les désigne, et signifie « visiteur rouge », les définissant non comme des pirates mais comme des corsaires informatiques. Cette union, soutenue au départ par la Chine, sera rejetée à cause des pressions internationales faisant suite à des attaques contre la Maison blanche.

Pirate, corsaire, pirate, corsaire, etc.

Les corsaires sont donc des pirates sauf pour l'Etat qui les mandate, et peuvent être abandonnés par ceux qui leur avaient attribué leur légitimité. Pourtant, l'inverse n'est pas toujours une réalité. Certains pirates se revendiquent apatrides. Ils sont souvent d'anciens marchands ou corsaires, parfois les deux. On peut donc en conclure, comme le font les auteurs, que les pirates sont souvent à un moment de leur vie corsaire, et inversement, ce qui peut aussi expliquer la confusion linguistique. Il y a différents moments de vie, et donc un individu n'est pas simplement pirate ou corsaire, mais passe de l'un à l'autre pendant sa vie. C'est le cas des visiteurs rouges, devenus visiteurs noirs. La différence fondamentale est en fait celle de l'organisation, qui elle doit bien être distinguée : l'organisation corsaire est liée au développement de l'Etat souverain, l'organisation pirate dépend des lignes tracées par les Etats, qui la situent en dehors.

d) Le renégat ultime du Capitalisme : le schizophrène

Pour expliquer plus en détails le rapport entre capitalisme et piraterie Vergne et Durand s'appuient une fois de plus sur les travaux réalisés par Gilles Deleuze et de Félix Guattari notamment dans *Anti-Oedipe*.

Afin d'étayer leur propos Vergne et Durand vont s'alléguer sur deux concepts développés par Deleuze et Guattari : Le « corps plein sans organe » et le « schizophrène ».

Corps plein sans organes et étatisation

Deleuze et Guattari partent du principe que le désir alimente toute forme de production dans le système capitaliste. Dans cette doctrine, tout est question d'imbrication de machines « productrices et désirantes » ce qui conduit à un accouplement ou à une césure. Deleuze affirme également qu'un objet est un prélèvement sur flux continué, par symétrie, le flux de production contient la césure provoquée par le prélèvement.

Deleuze et Guattari définissent à travers leurs études le « corps plein sans organe ». Ce corps plein sans organe constitue le socle commun au monde social effectuant sans cesse des opérations de production. Inhérent au monde social, ce « corps » ne peut être coupé, ouvert ou détruit. Exempt d'organes, il ne peut être analysé ou réparé. Selon cette approche, le corps plein est donc improductif et constitue l'arrière plan du système de production.

Allant encore plus loin, Deleuze affirme que la puissance sexuelle est l'âme du désir. C'est la notion de plaisir qui déterminera l'action de consommation de l'individu. Ce plaisir est également influencé par la société, sa culture et ses codes.

Deleuze et Guattari identifient également un surcodage qui émane de l'Etat. Ce surcodage matérialise les normes mises en place par une autorité supérieure.

Le capital argent incarne aujourd'hui ce surcodage qui finalement fait partie intégrante (inconsciemment) du corps plein et modifie ainsi ses attitudes. Ce surcodage permet donc au monde social de prélever, migrer sur ce corps plein.

La schizophrénie, expression de la limite externe du capitalisme

Deleuze et Guattari identifient le schizophrène comme le représentant extrême de l'humain, représentant ainsi un individu sans repères ni code mais toujours désirant. La schizophrénie est pour ces auteurs la limite externe du capitalisme, sa représentation mortuaire. Le schizophrène échapperait ainsi au codage social. Agissant en dehors des clous, le schizophrène oblige le capitalisme à se redéfinir, à repenser ses normes. Cependant ces phénomènes n'étant pas figés (dans le sens par exemple, où la folie n'a pas de limite), les interactions entre capitalisme et schizophrénie seront éternelles.

e) Extension du domaine de la norme : les nouveaux territoires du capitalisme

Le XVIème siècle voit l'essor de la cartographie, et les frontières des Etats commencent à se dessiner, impliquant la création d'un espace cartographié. Cet espace ainsi défini, les normes peuvent être établies, et la « terre » devient « territoire ». L'Etat prend alors le rôle de cette autorité de normalisation et détermine les différents statuts : le criminel face à la norme pénal, le fraudeur face à la norme fiscale, etc. L'Etat organise les flux commerciaux et autres, et le capitalisme naît des conquêtes de l'époque, liées à une volonté de diffusion de la norme. L'idée d'un ailleurs et la notion d'utopie sont le fruit des grandes découvertes. Mais cela entraîne ce que les auteurs distinguent comme étant « une fêlure entre le territoire et son en-dehors » permettant l'émergence de l'organisation pirate.

Géographie concrète : normaliser les espaces naturels

La quête de territoires des états européens mène à la découverte et à la prise de contrôle de nouveaux territoires : les Indes et les Amériques, et à la diffusion normative à l'échelle mondiale. En opposition, des voix s'élèvent contre le joug de l'Etat souverain.

Les Compagnies des Indes émergent de la volonté des états de normaliser les flux commerciaux et les routes maritimes. Ceux qui refusent de se soumettre aux règles de régulation des grandes routes maritimes sont, dès lors, considérés comme pirates, qui s'établissent dans des zones délaissées par les européens.

Géographie virtuelle : normaliser l'espace virtuel

A l'époque contemporaine, le contrôle et la normalisation se jouent pour les Etats souverains au niveau de la diffusion, à travers les nouveaux canaux, et notamment la radiodiffusion. En réponse, des radios pirates voient le jour, émettant depuis des navires ou plateformes pétrolières, donc hors des frontières physiques de l'état. Les auteurs donnent le cas de la radio pirate néerlandaise, Radio Nordzee qui émet à partir de 1963 sur une plateforme maritime. L'état intervient dès l'année suivante, décrétant la plateforme comme partie intégrante du territoire national, l'obligeant donc à se soumettre aux normes établies.

Le problème de la norme s'est posé avec Internet, car les flux sont parfois difficiles à contrôler. Différents pays comme la Chine ou l'Australie, procèdent à un filtrage important des données qui circulent au niveau national. Les cyberhackers sont des groupes, apparus pour dénoncer ce marquage territorial du réseau.

Géographie invisible : normaliser les espaces infinis

La normalisation entre en jeu dans des domaines qui sont parfois très sensibles, comme celui du clonage. Certains pays n'ont pas encore normé sur le fait d'accepter ou non la possibilité du clonage humain. Des biopirates sont apparus, au sein de la secte Raël par exemple, après la réussite du clonage animal avec Dolly la brebis, développant des projets de clonage humain. La conquête de l'espace échappe encore elle aussi à une normalisation bien définie.

Normalisation territoriale et organisation pirate

L'Etat s'arme et se militarise pour imposer ses normes, définir ses limites géographiques entre autre, mais pas uniquement. La norme permet de délimiter deux groupes au sein de l'espace social : ceux qui suivent la norme, et ceux qui refusent de la respecter. Par là se définit une ligne entre les exclus et les inclus.

f) Le renégat nécessaire du capitalisme : l'organisation pirate

L'organisation pirate est dans ce chapitre assimilée au schizophrène décrit plus tôt par Deleuze et Guattari. Le pirate fait donc partie de la société et situe la limite externe du capitalisme.

L'organisation pirate, expression de la limite interne du capitalisme

Bien qu'assimilée au schizophrène, le pirate possède des caractéristiques différentes. Ne serait-ce que de part l'activisme dont fait preuve l'organisation pirate qui entre et sort du territoire marqué par l'Etat souverain, chargé de biens, de valeurs, de technologies et de normes dissonantes. Pouvant circuler et agir sur le corps plein sans organe, l'organisation pirate est un renégat utile, comparativement au schizophrène qui ne fait qu'errer sur ce corps et qui est défini comme le renégat ultime.

Qu'est ce qu'une organisation ?

Durand et Vergne considèrent que les organisations sont des « ensembles sociaux qui contrôlent les ressources, poursuivent des objectifs, établissent des relations d'échange ou des liens avec d'autres entités sociales et politiques et développent des stratégies pour atteindre des objectifs » (p.68). Elles peuvent tout aussi bien être à but lucratif, ou non lucratif, national ou internationale. Elles sont donc polymorphes. Aussi les auteurs affirment que les valeurs des sociétés sont constitutives de leur raison d'être.

Qu'est ce que l'organisation pirate ?

Pour Durand et Vergne, l'organisation pirate promeut des valeurs hostiles à celles de l'Etat (normalisation). Cette organisation est essentiellement active sur les parties les plus déterritorialisées du capitalisme. Elle est présente sur les zones dites « grises » (p.70), zones où les normes n'ont pas clairement été établies, où un doute normatif est présent, où le processus de normalisation n'est pas terminé.

L'organisation pirate est définie par les auteurs comme un ensemble contrôlant des ressources, des canaux de communication, qui entretient des échanges avec d'autres communautés. L'organisation pirate invoque un désir de découverte pour se développer et s'octroie certains droits. Elle attire des membres en diffusant une identité marginale et en rendant localement légitime la violation de normes contraignantes diffusées par le souverain en place.

L'organisation pirate prolifère de par la présence de l'Etat qui, en renforçant le tissu normatif, marginalise de plus en plus d'individus qui se retrouvent de fait hors-normes.

L'organisation pirate est donc renégate, et dans un certain sens participe à la diffusion de normes capitalistes.

g) Genèse maritime de l'organisation pirate : géographie concrète

Le pirate selon les auteurs, serait l'individu qui nuit aux intérêts des puissants et le corsaire celui qui nuit à leurs ennemis. De fait, le nombre de pirates en activité dépend du contexte géopolitique de l'époque concernée.

Machine de guerre et organisation pirate

Entre le XVIème et le XVIIème siècle, à la fin d'une guerre, le corsaire alors muni d'une lettre de marque peut devenir flibustier s'il accepte de changer de mode de fonctionnement et ainsi vendre des produits licites ou illicites. Ce sont alors des marchands freelances.

Ceux qui refusent de se convertir à ces normes et donc de continuer leurs pratiques de temps de guerre qui leur ont permis de s'enrichir deviennent alors littéralement des pirates.

L'ampleur du phénomène pirate

Les organisations pirates sont composées en moyenne de 80 personnes au XVIIIème siècle. Après des recherches historiques, les auteurs en ont conclu que cet équipage était équipé en général de 35% de britanniques, 25% de colons américains, 20% de natifs de colonies ainsi que des hollandais et français. Les pirates des mers étaient en général organisés en escadron de plusieurs navires.

A travers ce passage, les auteurs veulent rendre compte de l'ampleur qu'a pris le phénomène de piraterie. De l'Atlantique aux mers de chine en passant par la Méditerranée et bien sûr l'Océan Indien.

Réalité de la menace : du brigandage à la cause publique

Par la reconnaissance de l'Etat comme forme d'autorité, on accepte de reconnaître les frontières et donc les propriétés de cet Etat. Violer cette reconnaissance, c'est s'engager dans un conflit, mais il n'est plus question, comme dans l'Antiquité, de piller l'autre par esprit de venger.

Le pirate au sens moderne n'est plus le pirate des temps anciens, ni ennemi ni allié mais sorte de marginal : aujourd'hui, les pirates se regroupent pour s'opposer au modèle capitaliste.

Avec la définition d'eaux hors territoriales, les pirates deviennent la proie des différentes autorités naviguant sur leur bâtiment, et pouvant imposer aux pirates rencontrés leur loi, aucune autorité ne permettant de représenter les pirates.

h) L'économie pirate

Les auteurs s'appuient sur l'analyse de Becker et Leeson pour expliquer la nécessité d'une forme d'organisation au sein de la piraterie, puisqu'il s'agit d'une organisation sans lien avec un Etat et de plus renégate.

La logique économique seule aux commandes ?

Beaucoup de pirates sont issus de la marine marchande et suivent une forme de hiérarchie proche de celle qu'ils y ont connue, par exemple avec le capitaine de navire. Mais ce qui pousse certains marins à la piraterie, c'est la liberté plus grande et la disparition de la pression des sanctions qu'ils pouvaient éprouver sur le navire de marine marchande. Contrairement au capitaine de marine marchande, le capitaine d'un navire pirate est élu par ses pairs. A tout moment, il peut être remplacé. Pour pallier au pouvoir absolu, un quartier-maître est aussi choisi. Contrairement à la situation dans la marine marchande, les capitaines et quartiers-maîtres pirates n'ont pas droit à une cabine privée, par respect des chartes et articles de partage rédigés par les pirates. Il s'agit donc d'un code établi. Le principe de base est celui du partage équitable, s'agissant des biens acquis, mais aussi de la prise de décision ou encore de parole. Ils proposent par là l'une des premières formes d'assurance sociale, chacun étant rétribué en fonction d'un code bien établi et très précis.

Insuffisance de la logique économique

Les auteurs soulignent que l'aspect économique qui motive cette organisation démocratique et les différents excès qui s'en suivent, n'est peut-être pas la seule explication possible à cette forme si particulière d'organisation qui se fédère autour des marins et autres esclaves, mis au ban de la société. Son modèle a un impact sur le capitalisme, comme le précisent les deux théoriciens : cette organisation « porte une cause publique ».

i) Genèse digitale de l'organisation pirate : géographie virtuelle

Les logiciels sont une forme de norme virtuelle. Bien que certains logiciels soient personnalisables, les principales fonctionnalités sont définies pour être reprises à l'infini et pour différents utilisateurs. Certains voient en cette technologie un véritable progrès, d'autres y voient plus de problèmes que de solutions. Les cyberhackers se sont regroupés pour proposer des alternatives de logiciels à accès gratuit, enrichis par les utilisateurs. Le gouvernement américain et les différentes organisations rattachées à son pouvoir vont considérer les hackers comme des pirates dangereux, et vont rapidement s'attacher à les traquer.

Le problème du logiciel et des hackers rappelle aux deux écrivains les questions soulevées à l'époque des Compagnies des Indes : qui doit contrôler les flux de circulation ? Et surtout la question essentielle : « Si le Net est un territoire, quelles doivent en être les frontières et qui peut les définir ? »

j) Monopole organisé et organisation pirate

Dans ce chapitre, Durand et Vergne souhaitent mettre en lumière les propositions novatrices portées par l'organisation pirate. Notamment concernant la défense des causes publiques. L'organisation pirate revendique une approche différente à l'exploitation économique. Cependant, cette organisation, contrairement à l'Etat souverain n'a pas la légitimité pour définir le territoire, recourir à la violence ou établir des droits de propriété.

Route des Indes, monopole commercial et capitalisme naissant

Rappelons que l'Etat devient souverain lorsqu'il normalise l'espace pour produire le territoire. En 1498, le Portugais Vasco de Gama ouvre la route des Indes orientales. Dès lors, la Couronne portugaise envoie une armada pour éliminer le commerce musulman dans cette nouvelle zone de commerce. Pour les auteurs, cet acte incarne le début du concept de monopole commercial tel que nous le connaissons aujourd'hui. Pour ce faire le Portugal accordera un privilège royal à un établissement commercial (Carreira da India), qui lui garantit l'exclusivité sur l'importation d'épices en Europe. Par la suite d'autres puissances européennes tenteront d'appliquer les mêmes pratiques. Ainsi, les Provinces-Unies

accordent en 1602 un monopole à la V.O.C sur le commerce avec les régions situées à l'Est du cap de Bonne Esperance.

Le monopole constitue donc un vecteur de normalisation des flux. Les navires mandatés par l'Etat partent à la conquête de nouveaux territoires. Les flux humains, militaires et marchands imposent une nouvelle forme organisationnelle dans le territoire souverain grâce à une série normative : normes internationales de gestion de conflits commerciaux, norme fiscale de prélèvement du surplus,...

Ce sont donc les monopoles imposés par les Etats qui ont contribué à globaliser les flux.

Les pirates vont défendre leur droit à l'entreprise individuelle, à prendre des risques. Ils revendiquent le droit de se lancer à leur compte, en définissant leurs propres normes et en profitant pleinement des bénéfices éventuels.

Le monopole à l'ère moderne annihile les initiatives privées. De fait deux phénomènes vont apparaître :

- Des entreprises qui vont rejeter ce monopole et créer un circuit commercial parallèle mais illégal ;
- Des actions maritimes violentes afin de s'accaparer une partie des flux découlant du monopole.

Au XVIIIème siècle, l'Etat souverain considère ces deux actes comme des actes de piraterie.

Cette approche permet aux auteurs d'affirmer qu'un lien existe entre capitalisme et piraterie, et que le processus de normalisation du commerce mondial est indissociable de la croissance de l'organisation pirate.

Economie virtuelle, cyberhackers et capitalisme du 3^{ème} millénaire

Plus proche de nous, une nouvelle forme d'organisation a vu le jour : les cyberhackers. Ces organisations pirates s'opposent à la normalisation des échanges de données informatiques et contestent la situation de monopole de certaines organisations (IBM, Microsoft, Google, ...). Par leurs actions, ils modifient les frontières du software et du Net en général. L'existence d'une organisation dominante soutenue par l'Etat au sein des franges les plus déterritorialisées. C'est parce qu'il existe une organisation dominante « soutenue par l'Etat », et ce au sein de zones déterritorialisées que les hackers, ayant un sentiment d'exclusion, forment la résistance pirate. Pourtant, l'Etat américain notamment a tenté de se distancer des problèmes liant les hackers et la firme américaine Google, précisant par la voix d'Hillary Clinton, que le département d'Etat américain « n'est pas le bras armé de Google [...] ».

Vergne et Durand expliquent qu'on associe libre-échangeisme et capitalisme de façon trop hâtive, puisqu'historiquement parlant, pendant deux siècles, c'est le monopole qui est le modèle dominant. Ils qualifient le libre-échangeisme comme étant l' « une des modalités de propagation possibles » du capitalisme.

k) Organisations pirates et droits de propriété : attention Trolls !

Le territoire digital est une nouvelle zone grise du capitalisme, les informations circulent, mais il n'y a pas aujourd'hui d'autorité normative qui contrôle Internet. Les cyberhackers s'opposent donc au phénomène de monopole de code informatique de certaines entreprises. Pour eux, le code informatique est un langage commun, qui n'est pas, ou ne doit pas être un monopole, mais un bien « qui appartient à tous ».

Propriété industrielle : droit d'exclusion contre information et circulation publiques

Le brevet est défini dans cette partie comme un droit avant tout d'exclusion, empêchant un tiers d'utiliser l'invention brevetée pour certaines fins. Le brevet peut être en partie cédé, et finit par tomber, en France dans le domaine public après la mort du détenteur. C'est par ce processus que sont apparus les médicaments génériques. Les réglementations diffèrent selon les pays et les régions du monde.

La protection du droit intellectuel pose pourtant question, car la piraterie touche de nombreux secteurs dits de contrefaçon et ce, à l'échelle mondiale. C'est le cas de l'industrie textile et surtout des vêtements de luxe contrefaits.

La valeur de certaines entreprises cotées en bourse est plus concentrée dans des actifs immatériels comme les brevets, et ces entreprises sont attachées à leur titre de propriété et à la protection de celui-ci.

Piraterie du droit de propriété

Le concept de troll se base ici sur l'être des contes pour enfants qui détrousse ou assassine les voyageurs égarés. Les trolls-pirates mentionnés dans cet ouvrage s'apparentent à des entités s'approvisionnant auprès de détenteurs de brevets ou de sociétés affaiblies en difficulté financière. En procédant ainsi, ils peuvent s'approprier le droit sur le brevet à bas coût pour ensuite pouvoir concurrencer les machines les plus puissantes. Ces trolls sont motivés par le droit d'exclusion. L'exploitation industrielle ne les intéresse aucunement.

Pour illustrer ce propos, Durand et Vergne font référence au fabricant du Blackberry (Research in Motion) qui a fait en sorte de trouver un accord à l'amiable avec NTP (contrepartie financière de 612 millions de dollars). Celui-ci affirmait qu'il détenait 5 brevets capables de bloquer la production de ces terminaux mobiles.

Une fois de plus, ces actions « pirates » remettent en cause les fondements du capitalisme et exploitent les rares largesses normatives. L'Etat souverain se voit donc inciter à revoir le cadre juridico-légal.

Dès lors, une question se pose : « qui sont les véritables défenseurs des principes de concurrence et de liberté ? »

Deux principes s'opposent :

- Posséder sans produire (concept des pirates) ;
- Ou innover et produire (entreprises).

I) Contingence de la concurrence entre organisations

Le capitalisme joue sur la concurrence, suivant les contraintes de sélection propres à une organisation ou à un groupe d'organisations spécifiques.

On observe avec l'émergence et la stabilisation des colonies par exemple, que la norme se transforme, et s'adapte. Par cette évolution normative, les trolls sont rendus plus viables, mais elle menace les anciens monopoles industriels pour faire place à une nouvelle forme de monopole, immatériel.

Ce phénomène tend à marginaliser et réduire par là même la possibilité et la pérennité d'une organisation de pirates.

Forme de concurrence et sélection des organisations

C'est l'Etat qui met en place la concurrence entre les organisations et qui intervient dans la possibilité de disparitions, en faveur de la concurrence des organisations de production. Les auteurs s'appuient sur le phénomène américain de la conquête de l'Ouest, qui a provoqué l'avènement de grands bâtisseurs, détenteurs d'un monopole, mais qui ont vu leur salut dans la concurrence, le succès de leur entreprise ne pouvant être garanti sur le long terme. De ce phénomène naissent des alliances, des cartels afin d'établir, ou de tenter d'établir, un certain équilibre économique.

La redéfinition des règles de la concurrence donne lieu à de nouveaux cercles de légitimité. Le Sherman Act est mis en place pour éviter qu'un nombre trop important de cartels ne nuise à la concurrence. Pour contourner la menace de nationalisation, la compagnie AT&T, compagnie de téléphonie, invoque la nécessité de se présenter comme « monopole naturel » et de faire jouer les différents monopoles d'acteurs locaux pour desservir une grande partie du territoire. Mais ce monopole est piraté par des utilisateurs ayant trouvé le moyen d'utiliser les lignes AT&T sans payer, les « phone phreaks ». Ils vont aussi s'attaquer aux cabines téléphoniques, et parmi les plus célèbres « phreaks », on retrouve Steve Jobs, le fondateur d'Apple.

m) Différentiels normatifs : L'organisation pirate comme mouvement social

Nombre de chercheurs ont réduit l'intérêt rassemblant les pirates au gain économique. L'avantage économique serait donc supérieur au risque encouru (crucifixion à l'époque antique par exemple). Cependant, Durand et Vergne refusent de se cantonner à cette seule dimension. Ils vont discerner deux autres aspects de l'organisation pirate :

- La dimension normative extérieure au phénomène pirate : Les auteurs insistent sur le fait que c'est le processus de normalisation du territoire par un souverain légitime qui enfante le pirate. Ils prennent l'exemple du cyberhacker qui produit des lignes de code sans contrepartie financière.
- La dimension normative interne au phénomène pirate : Les pirates sont en désaccord avec les codes véhiculés par le souverain. De fait il est à la recherche d'une cause alternative à la vision normée par le code capitaliste.

En mer : les communautés pirates

Pour illustrer leurs propos dans ce chapitre, Durand et Vergne ont choisi de s'intéresser aux travaux de Christopher Hill qui décrit les caractéristiques des pirates de Ranter Bay à Madagascar. Les ranter étaient décrits comme ayant des valeurs très libertines voulant vivre sous un régime de propriété collective. Ils trouvaient leur raison d'être (objet de ce chapitre) dans le partage des risques (alors qu'au sein de compagnies d'Etat, c'est la mise à disposition de sa force de travail).

En étudiant les codes rédigés et signés par les pirates, une ligne est mise en lumière par les auteurs : les pirates s'autoproclament « gardiens vigilants des droits et libertés des individus ». De plus, on note une volonté d'instaurer un gouvernement démocratique où les individus choisissent leurs lois à la majorité. Notons également que les esclaves capturés étaient affranchis et intégrés au sein de leur communauté.

Des codes convergents ont été retrouvés au sein de plusieurs organisations pirates. Les pirates normalisent donc le territoire maritime différemment des souverains européens et vont jusqu'à introduire des disciplines dissonantes de celles de ces mêmes souverains.

L'organisation pirate développe des motifs culturels convergeant sous le drapeau « Jolly Roger ». Elle forme alors une communauté transnationale qui rejette la figure religieuse (Dieu) et souveraine (Roi/Reine). Même leur dialecte leur est propre, malgré les multiples nationalités composant l'équipage.

Même si ces caractéristiques (démocratie,...) ne sont pas vraies pour toutes les organisations pirates de l'époque, l'organisation pirate est approchable d'un mouvement social contestataire générant des mutations à l'intérieur du code capitaliste surimposé par l'Etat.

Sur le net : les communautés hacker

Même si il n'existe pas de mouvement hacker unique ou unifié, cette forme de piraterie peut être assimilée au piratage en mer.

Ainsi, sur cet océan de données informatiques, les cyberhackers peuvent évoluer indépendamment les uns des autres, surtout lorsqu'ils disposent des ressources nécessaires. Cultivant la culture du secret, cette attitude semble, du point de vue des auteurs, cohérente.

Les objectifs des organisations hackers diffèrent. Ils ne sont pas homogènes. Ces objectifs peuvent être libertaires, anarchistes ou encore nationalistes.

Cependant on retrouve une base normative commune. Au-delà du secret précédemment cité (pseudonymes masquant leur identité par exemple), nous pouvons retrouver un dialecte dit d'initiés les différenciant du « commun des mortels ». Ils ont également en commun la volonté du dépassement technologique.

Au sein de ces organisations pirates, une hiérarchie est identifiable et établie :

- Zero-day : trouver un moyen innovant de pénétrer une infrastructure informatique (effet de surprise)
- Script-kiddies : en bas de l'échelle il concerne ceux qui ne font que recopier les codes déjà utilisés pour des délits mineurs.
- Les social-engineers : A un niveau intermédiaire, ils piègent les utilisateurs d'un réseau ciblé en utilisant des moyens non-informatiques (obtenir un mot de passe en usurpant une identité par exemple).

Les hackers remettent en cause la notion de souveraineté géographique du fait qu'ils peuvent attaquer de n'importe quel ordinateur dont ils auraient pris le contrôle.

Convergence normative

Les auteurs ont relevés des normes communes entre ces deux formes de pirateries :

- Culte du secret : le pirate ou le cyberhacker opèrent sous des pseudonymes ;
- Prélèvement de trophées après une attaque ;
- Opèrent en dehors du territoire souverain ;
- Ils ont un dialecte spécifique ;
- Une hiérarchie est établie
- ...

L'organisation pirate n'est pas banale dans le sens où l'intérêt va au-delà du gain économique engendré. Ces organisations perçoivent une sorte d'injustice et veulent défendre une cause publique.

n) Biogenèse de l'organisation pirate : géographie invisible

En 1953, la structure de l'ADN est découverte et une nouvelle ère topographique débute. En 2000, Tony Blair et Bill Clinton annoncent que la première cartographie complète du génome humain est établie. La territorialisation des géographies invisibles commence.

Organisations biocorsaires et biopirates : le cas Venter

En 1990, Craig Venter dépose le brevet sur les gènes dont il a supervisé séquençage au sein du Nation Health Institute, établissement financé par l'Etat. Il s'approprie ainsi le des droits sur le vivant. Cet acte fait débat, Venter décide alors de quitter le NHI pour éviter les contraintes liées à une organisation publique.

Les normes règlementant l'espace biogénétique sont encore floues, Venter en profite pour créer une organisation privée (Celera Genomics). Etant en retard de 8 ans, l'organisation fondée par Venter arrivera en 2000 à une cartographie du génome humain (en même temps que le Genome Human Project).

En 2002 Venter quitte Celera et fonde le Craig Venter Institute afin de créer une forme de vie synthétique. En 2010, il crée ainsi la première bactérie entièrement synthétique.

A priori ce genre de pratique ne sera plus réservée aux universitaires disposants de moyens financiers importants. En effet, la puissance des ordinateurs ne cessant d'augmenter pourrait faciliter le travail de particuliers (la méthodologie pour copier le génome repose sur des calculs complexes effectués par des programmes informatiques).

Exproprier légitimement l'humanité ?

Sur le territoire de la biogénèse, les navires sont incarnés par le brevet. Les biopirates s'approprient ce qui pourrait appartenir à tous (contrairement au pirate qui s'approprie des privilèges économiques au nom d'un partage économique plus égalitaire).

Durand et Vergne illustrent leurs propos avec la modification génétique de l'ADN d'une espèce végétale et le dépôt de son brevet. En agissant de la sorte, ces organisations pirates pourront revendiquer des royalties aux utilisateurs pour l'approvisionnement en semences. Il s'agit en quelque sorte d'une protection de leurs découvertes en faisant bénéficier le plus grand nombre. D'autres au contraire vont considérer qu'on exproprie l'humanité et qu'on ne doit pas en faire une source de gain.

Conséquences ultimes : évolution du vivant et évolution du capitalisme

Contrairement à l'organisation pirate entraînant des mutations technologiques, sociétales ou politiques en diffusant des normes alternatives, l'organisation biopirate crée un nouvel enjeu en entraînant des mutations à l'échelle du vivant.

Durand et Vergne attirent l'attention du lecteur sur le fait que : « Pour la première fois dans l'histoire, le processus évolutionnistes guidant la trajectoire du capitalisme risque de recouper la notion même d'évolution des espèces ». (p.149). La normalisation du vivant se substituerait ainsi à la normalisation des territoires.

3 enjeux sont identifiés :

- L'idée d'un Etat souverain conquérant devra s'effacer pour permettre la territorialisation de l'infiniment petit et grand (façonnage du vivant et conquête spatiale).
- L'apport de capitaux financiers important apporte plus de puissance aux organisations du milieu mais aussi des organisations pirates.
- Les organisations du milieu ainsi que les organisations pirates, de part leur puissance financière, tendraient à substituer l'Etat pour repousser les limites des territoires du capitalisme.

o) Dilemme souverain : avenir de l'Etat capitaliste

La normalisation de l'espace biogénétique n'est pas sans rappeler l'expansion du phénomène pirate à la surface des océans en 1600.

Cependant, la biogénèse pourrait redéfinir les rapports entre Etats et organisations.

ONU, Union Européenne. De telles institutions tendent à affaiblir la puissance de l'Etat en étendant leur influence dans de plus en plus de domaines de compétence. De plus, les marchés financiers valorisant des actifs de plus en plus sophistiqués, soutiennent aussi bien les entreprises en difficulté que les Etats en délicatesse avec leurs finances publiques. L'Etat capitaliste se retrouve donc confronté à de nouveaux « ennemis » de toute autre nature que la piraterie, possédant des capacités d'actions supérieures aux siennes.

Sealand, une souveraineté pirate ?

Un ancien militaire britannique devenu DJ dans une radio pirate teste les limites de la souveraineté. Il réussit son tour de force en 1966, en prenant possession d'une place forte abandonnée au large de la côte anglaise, depuis la Seconde Guerre Mondiale. Il part du principe que les peuples ont droit à disposer d'eux-mêmes. Il renomme son navire Sealand et déclare Etat indépendant. Son but est d'échapper aux lois opprimantes et aux restrictions de l'Etat Nation en se trouvant dans un endroit sous la juridiction d'aucune entité souveraine. Cet ancien militaire se faisant appelé Prince Roy crée une Compagnie d'Etat et distribue ainsi passeport, visas, émet sa propre monnaie et développe une économie locale. Le système fonctionne et attire des investisseurs souhaitant « blanchir » leur argent souvent obtenu d'activités estimées illégitimes. Moyennant une contrepartie financière, n'importe quel individu peut ainsi devenir citoyen de Sealand et obtenir des papiers (passeport,...). Sealand est ainsi un Etat-souverain qui monnaie ses privilèges et segmente le marché de la citoyenneté (des titres de noblesses sont attribués selon la contrepartie financière octroyée en échange de la nationalité : baron, duc, etc.)

Etat contre organisation : quel véhicule à l'expansion du capitalisme ?

Du cas Sealand, les auteurs se posent une question : Le territoire abstrait de la souveraineté peut-il être objet de la déterritorialisation du capitalisme ?

La question ainsi posée, la possibilité de vendre ou louer une partie du territoire à un mouvement séparatiste ou à une organisation productive paraît plausible. Elle devient même concrète lorsqu'en 2010, le Kazakhstan accorde à la Chine, la location d'un million d'hectares de son territoire.

- Certains dénoncent une violation de souveraineté ;
- D'autres défendent l'idée qu'un loyer conséquent en contrepartie de la location d'un territoire inexploitable par l'Etat est tout à fait légitime.

De fait, les auteurs s'attendent à une désolidarisation (en partie) de l'Etat souverain et du capitalisme. Ainsi d'autres formes organisées poursuivraient de nouvelles territorialités et normaliseraient de nouveaux échanges. Cependant, se pose la question de l'organisation la plus à même d'y arriver :

- Les organisations du milieu : en influençant la territorialisation pour leur compte en s'activant par occasion avec l'Etat mais en le dépossédant de ses prérogatives ;
- Ou les organisations pirates : se mouvant à la périphérie des territoires connus et en orientant le centre pour qu'il englobe une partie des codes pirates.

La question reste entière.

VI Principales conclusions

- Des codes sont établis, et de fait l'Etat et les firmes opèrent sur un territoire délimité. Dès lors qu'une limite est mise en place, certaines organisations en sont exclues. Ces exclus se regroupent au sein d'organisations pirates, et brisent ainsi les codes existants et en créent de nouveaux. Par le processus abordé tout au long de l'ouvrage, les organisations légitimes s'approprient légitimement ces nouveaux codes.

C'est par ce processus que naissent des alliances comme entre Microsoft et le Pentagone pour pouvoir traquer certains hackers et les embaucher.

- L'organisation pirate de part sa structure sociopolitique bouleverse l'agencement du capitalisme. Elle permet à l'Etat souverain de mieux redéfinir les territoires propres à la concurrence et de normaliser les échanges.

- L'organisation pirate se confronte aux organisations du milieu à l'intérieur du territoire normalisé où l'Etat agit comme le garant des droits de propriétés, du monopole ou encore du profit.

- A l'inverse de certaines théories, Durand et Vergne ne conçoivent pas l'évolution capitaliste à partir de « loi naturelles » où seuls les plus forts survivent selon une vision darwinienne. Les auteurs se placent du point de vue de l'organisation et refusent d'imputer l'évolution du capitalisme à la seule logique économique.

VII Critique

Rodolphe Durand et Jean-Philippe Vergne se sont attachés tout au long de l'ouvrage à donner une vision personnelle de l'évolution du capitalisme, loin des théories faisant l'éloge d'un concept purement économique, dont les limites sont prédéfinies. Ils sont remontés aux origines du capitalisme, en considérant que l'apparition de la piraterie au XVIIème siècle simultanément aux premières pratiques capitalistes ne pouvait être un hasard. Hasard, il y aurait eu, si la piraterie s'était arrêtée avec les flibustiers. Cependant l'histoire montre que la piraterie s'est renouvelée au cours des siècles, avec l'apparition de nouveaux marchés.

Cette théorie peut sembler utopique au premier regard, elle peut sembler n'être qu'un simple concours de circonstances. Mais on s'aperçoit que les interactions entre piraterie, organisations productrices et Etat contribuent à une réelle modification des normes entourant la concurrence, la propriété, la légalité, etc.

Minimisant le facteur économique et s'intéressant essentiellement aux motivations de ces pirates, les auteurs se placent du point de vue l'organisation qui semble être à leurs yeux, une position plus pertinente dans le sens où celle-ci explique la diffusion de normes au sein de ce « corps plein sans organe ».

Cependant l'ouvrage donne l'impression d'une analyse restreinte à des phénomènes historiques (piraterie, cyberhackers et biogenèse). Cela semble affaiblir leur argumentation même si, d'une vision transhistorique, les faits et conséquences sont similaires : les pirates semblent partager des valeurs communes.

De fait, il semble opportun de se poser certaines questions :

Est-il légitime d'accorder une force réelle à cette argumentation basée sur trois phénomènes ? Le phénomène de piraterie ne toucherait-il pas au final que des secteurs particuliers, à forte valeur ajoutée technologique ? Qu'en est-il des autres secteurs ? Sont-ils impactés de la même manière ; si non comment expliquer le phénomène de normalisation constante ?

VIII Actualité

Le phénomène de piraterie informatique a connu une actualité mouvementée récemment.

Le 21 janvier 2012, Kim Dotcom fondateur d'un célèbre site de partage de fichiers (Megaupload) voit son site fermé par les autorités américaines et se voit infliger une peine de 50 ans de prison. La principale raison évoquée est l'incitation à mettre à disposition des internautes des contenus illégaux tels que des films, séries, musiques et autres à titre gratuit, nuisant aux intérêts économiques des industriels du divertissement. Le cas de Kim Dotcom (pseudonyme pirate qui contribue à renforcer la théorie des auteurs sur la sécurité prônée par les pirates) illustre parfaitement l'intervention de l'Etat souverain en ce qui concerne la redéfinition des normes (droits de retransmission sur internet) en appliquant une peine exemplaire au fondateur de Megaupload (cas de jurisprudence).

Dans la foulée de l'arrestation du plus célèbre pirate du début des années 2000, le traité ACTA a été signé (mais non ratifié) par 38 pays le 26 janvier dernier. « Ce traité prévoit notamment un renforcement et une harmonisation des outils juridiques de lutte contre le téléchargement illégal et, plus largement, de la vente de contrefaçon en ligne ; il inclut notamment une procédure facilitée pour que les ayants droit puissent obtenir des fournisseurs d'accès à Internet des informations concernant des personnes suspectées de contrefaçon » (*Le monde*, 26/01/12).

Acta, au-delà de la lutte contre la contrefaçon physique, inclut la lutte contre la contrefaçon numérique. Ce traité est clairement une volonté des Etats de protéger leurs industries. Cependant, les citoyens dénoncent un traité fait dans le secret et atteignant les libertés individuelles numériques.

Pour Durand et Vergne, l'organisation pirate est révélatrice de période de crise. Or nous ne sommes pas sans savoir que l'industrie du disque et du cinéma connaît une baisse significative comme l'atteste ce tableau :

Marché de la musique

	2006	2007	2008 (r)	2009
Ventes de disques (en millions d'unités) (1)				
Albums	73,3	60,9	52,4	49,7
Singles	17,8	7,7	4,4	2,6
Vidéo	5,5	4,7	3,1	3,2
Ventes totales	96,6	73,3	60,0	55,7
Chiffres d'affaires (en millions d'euros) (1)				
Albums	700,8	576,9	484,4	464,4
Singles	46,4	19,5	10,4	6,9
Vidéo	71,4	65,0	34,7	40,2
Chiffres d'affaires totaux	818,6	661,4	530,1	512,1
Revenus numériques (en millions d'euros)				
Téléchargement internet légal	17,1	21,0	24,6	38,3
Sonneries, téléphonie mobile	26,4	29,8	49,0	28,7
Streaming	nd	nd	3,6	8,8
Total des revenus numériques	43,5	50,8	77,2	75,8
Diffusions musicales en radio				
Diffusions musicales (en milliers)	3 710,9	3 681,9	3 786,2	3 682,4
dont diffusions francophones (2) (en %)	36,3	35,5	34,1	32,5
Diffusions de titres différents	65 588	72 702	72 848	74 193
dont nouveautés francophones (en %)	nd	nd	10,3	11,0

Source : Syndicat national de l'édition phonographique.

Entre 2006 et 2009, l'industrie de la musique a connu une baisse de 42% de son chiffre d'affaires. Malgré la montée en puissance d'achat de titres sur internet, l'industrie se porte mal. Poussé dans ses retranchements, l'Etat souverain (au vu de l'actualité) est clairement entré dans un processus de normalisation et de territorialisation provoqués par la prolifération de pirates mettant à disposition des citoyens des contenus illégaux, nuisant ainsi aux ayants droits (droits d'auteurs, de diffusion,...)